FRA-11878 A
Cote Fac 19072

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR GINGUENÉ,

L'UN DES ORATEURS AU CORPS LÉGISLATIF ;

Sur le Traité de Paix entre la République française et S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Séance du 17 frimaire an 10.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

APRÈS l'exposé qu'on vous a fait des motifs qui ont déterminé le vœu d'adoption du Tribunat ; après les justes regrets donnés à la perte que les sciences viennent de faire par la mort d'un Français, victime trop célèbre du système de rigueur qu'avoit adopté la cour de Naples, je n'aurois rien à ajouter sur le traité qui nous réconcilie avec elle, si des sentimens

THE NEWBERRY LIBRARY

d'humanité, de commisération et de justice ; si de grands et douloureux souvenirs que ce traité même rappelle, ne me pressoient de les épancher devant vous.

Ce n'est pas assez que notre compatriote Dolomieu reçoive ici l'hommage qui lui est dû ; il en est de non moins sacrés que réclament d'autres victimes ; il est des vœux qui, prononcés dans cette enceinte, peuvent engager notre Gouvernement à des intercessions utiles, et avertir le Gouvernement de Naples que la France, que l'Europe entière ont les yeux ouverts sur l'usage qu'il va faire des jours de paix qui lui sont rendus.

Et ces hommages et ces vœux ne peuvent avoir dans les circonstances où nous sommes, ni tirer de nos transactions pacifiques, aucun caractère d'inconvenance. Ceux qui en seront les objets sont à nos yeux et dans nos cœurs des martyrs de la liberté ; aux yeux même de leur Cour, revenue à de meilleurs conseils, ce ne sont pas même des rebelles.

Rappelons-nous, citoyens Législateurs, le genre particulier de la révolution de Naples.

Depuis que des intrigues ennemies, révélées aux esprits les moins attentifs par les discussions du parlement britannique, eurent arraché du sein de l'Italie la glorieuse et invincible armée qui, la première, l'avoit conquise, et le chef qui, en la conduisant à la victoire, avoit su, lui seul, se tracer un plan, se fixer un but et l'atteindre ; dans cette belle et malheureuse Italie, tout sembloit livré aux hasards et aux caprices du sort. Comme si nous eussions cédé à l'influence des contrastes qu'y plaça la nature, que renforce encore la diversité, je dirois presque la bigarrure des Gouvernemens et des langues, et dont on aperçoit aussi les effets dans le style et dans les productions de l'esprit,

il régnoit dans nos opérations et dans nos projets des oppositions constantes.

Le Gouvernement, trompé sur l'état des choses, et les yeux, pour ainsi dire, couverts d'un quintuple bandeau, ne savoit pas vouloir : les agens diplomatiques et militaires ne pouvoient obéir, ou se perdoient en obéissant, ou se perdoient encore en servant le Gouvernement mieux qu'il ne vouloit être servi.

La guerre, qu'on s'obstinoit à ne pas voir, à ne pas même prévoir, lorsqu'on étoit depuis si long-temps entouré de ses préparatifs et de ses menaces, éclata enfin. Ce fut le roi de Naples qui en donna le signal. L'histoire dévoilera quelles misérables combinaisons politiques le rendirent un instant maître de Rome; elle expliquera la confiance de son arrivée, et la précipitation de sa fuite; elle dira, avec la liberté qui lui est propre, comment et pourquoi, tandis que l'armée républicaine faisoit de nouveaux prodiges, le gouvernement de la République ne faisoit que des fautes.

De retour dans sa capitale, le Roi de Naples la retrouva fidèle. Le peuple courut en foule à son palais s'offrir pour la défense de sa couronne. Des conseils perfides lui firent préférer une évasion nocturne et clandestine : le peuple napolitain resta plongé dans la consternation. Qu'auroit-il fait alors contre notre armée victorieuse ? Que pouvoient faire par lui ceux qui se trouvoient appelés à le conduire ? Ils acceptèrent la liberté comme une loi du vainqueur. La valeur française ne fonda pas à Naples, mais éleva comme sur un théâtre, un fantôme de République : bientôt dans la haute Italie, un général qui avoit, comme ministre, perfectionné en quelque sorte la théorie de la désorganisation des armées, vint épuiser en peu de jours la science des défaites. Alors l'armée de Naples dut quitter sa conquête, et venir au secours de la

grande armée, tandis que le génie conservateur de Moreau en sauvoit et en illustroit encore les débris.

Lors donc qu'après une foible résistance, et par des capitulations solemnelles, le Roi de Naples eut repris possession de ses Etats, il n'avoit point, à proprement parler, de rebellion à punir. Mais les mêmes conseils qui les lui avoient fait abandonner et qui sembloient en avoir juré la ruine, l'égarèrent encore; et lorsque la clémence pouvoit ramener à lui tous les esprits, il laissa commettre sous son nom des actes qui firent frémir l'humanité, indignèrent et épouvantèrent l'Europe.

Ramené aujourd'hui par la paix à des mesures plus sages, à des sentimens plus humains, qu'il ne voie donc dans l'honorable mention des noms qui furent proscrits pour sa cause, faite au milieu des Législateurs et des Représentans d'un Peuple libre, qu'une invitation à déplorer lui-même les effets de ce te rigueur. Elle a privé ses Etats du plus grand nombre de ceux qui, dans les diverses branches de l'administration publique et des sciences, en faisoient l'éclat et la prospérité; c'est donc à lui sur-tout à en gémir.

Vous rappellerai-je, citoyens, les plus illustres de ces noms? Et ne doivent-ils pas être pour nous presque aussi sacrés que ceux mêmes des grands hommes que nous avons perdus? Vous y verrez les noms du célèbre *Mario Pagano*, l'ami, le disciple et le rival de Filangieri; du savant médecin *Cirillo*, de l'érudit et profond helleniste *Baffi*, de l'éloquent publiciste et historien *Conforti*, de l'amiral *Caracciolo*, le seul homme de mer que possédassent les Deux-Siciles, et l'un des plus habiles comme des plus braves de l'Europe; du général *Fédérici*, du savant et modeste *Marcello Scotti*, du jeune et éloquent *Vincenzo Russo*, de l'aimable et courageuse Éléonore *Fonseca*, femme poëte, honorée

du suffrage de Métastase, et auteur d'un journal politique qui fut le prétexte de sa mort; vous y verrez les noms des familles les plus illustres de Naples, même dans ce genre d'illustration qui est le premier dans les monarchies, ceux des *Caraffa*, des *Riarj*, des *Colonna*, des *Serra*, des *Torella*, et quatre fois le nom de *Pignatelli*; vous y verrez enfin, parmi ceux de la classe lettrée, c'est-à-dire de celle qui, indépendamment des lieux et des formes politiques, est essentiellement et par-tout la première, des *Falconieri*, des *Albanesi*, des *Defilippis*, des *Fiorentino*, des *Ciaja*, des *Bagni*, des *Neri*, et de tant d'autres (1), distingués parmi les médecins, les gens de loi, et les autres professions savantes ou parmi les simples gens de lettres, et que l'on ne fait pas monter à moins de quatre mille, immolés, soit parce que l'on nomme proprement des supplices, soit par les fureurs populaires, le plus meurtrier, et souvent le plus cruel de tous.

Ils ne sont plus; et nos regrets, et les larmes que

---

(1) Entre les noms que j'aurois pu ajouter à cette liste, on ne doit pas oublier d'*Agnese-Giraud*, d'origine françoise, membre de la Commission exécutive établie par le commissaire du Gouvernement françois; il s'empoisonna dans sa prison, et fut porté mort sur l'instrument des supplices.

Cette note m'a été fournie et recommandée par plusieurs membres du Corps législatif. Je n'ai pu la faire entrer dans mon discours; le Moniteur, en l'insérant tout entier, sans le tenir de moi, m'a ôté la faculté d'y rien changer.

Le rédacteur de ce journal s'est emparé le premier de mon manuscrit par une sorte de transgression que le Corps législatif ne devroit pas souffrir. Ce même rédacteur s'est permis d'ajouter de son chef, que lorsque l'impression de ce discours fut demandée, il s'éleva *de violens murmures*. Le rédacteur du Moniteur a dit une imposture : il a calomnié le Corps législatif.

nous ne pouvons refuser à leur mémoire, doivent consoler leurs mânes : d'autres, plus heureux, avoient fui sur notre terre hospitalière ; nous avons stipulé, pour eux, dans un article spécial du traité. Ils pourront retourner librement dans leur pays, et seront réintégrés dans leurs biens : d'autres, et le nombre en est immense, détenus pour leurs opinions politiques, seront remis en liberté. Le mot *incessamment*, qui a justement alarmé le Tribunat, sera sans doute interprété et exécuté dans le sens le plus favorable ; et nous apprendrons avec joie que c'est *sans delai* qu'on a voulu dire, et que l'élargissement des détenus a *immédiatement* suivi les ratifications du traité.

Mais il est une dernière classe de victimes sur laquelle un des orateurs qui m'a précédé à cette tribune, vous a déja invités à fixer une attention particulière, et pour laquelle malheureusement rien n'a été prévu dans le traité. C'est celle des fugitifs, dont l'existence étoit fondée, dans leur patrie, sur la possession d'une pension ou d'un emploi, sur l'exercice d'une profession, d'un talent, ou d'un art utile. Comment y retourneront-ils, dépouillés de ces moyens d'existence ; et cependant que voyons-nous dans le traité qui oblige à les leur rendre ? comment opérer ces restitutions ? Le sentiment universel du juste le voit d'abord : son application à des données particulières y fait appercevoir plus de difficultés ; mais toutes les difficultés doivent disparoître quand il s'agit d'un acte d'humanité et de justice.

Que notre Gouvernement, qui a si généreusement agi avec celui dont il avoit tant à se plaindre, qui s'est borné, avec une modération si remarquable, à des indemnités purement honorifiques, pour les immenses dommages causés à des Français par le fait des Na-

politains, prenne donc sous sa protection immédiate ces infortunés, pour qui seuls le traité seroit illusoire, s'ils ne retrouvoient dans leur patrie rien de ce qu'ils y avoient autrefois. Qu'une mission spéciale soit donnée à ses agens diplomatiques, de leur procurer, par toutes les voies conciliatoires les plus puissantes, ces restitutions, sans lesquelles ils ne voient devant eux que l'expatriation, la ruine et la mort. Moins le Gouvernement a de reproches personnels à se faire des maux qu'ils ont eus à souffrir, plus il y aura dans cette intercession de générosité et de noblesse.

Puisse le Gouvernement napolitain, qui a si facilement obtenu de nous l'oubli des torts les plus graves, travailler sans relâche et de bonne foi à faire aussi oublier à ses peuples les actes dont ils ont eu à gémir! Puisse-t-il oublier lui-même ces actes et les passions funestes qui les ont dictés, ou ne s'en souvenir que pour se rattacher davantage à des sentimens plus doux, garans plus sûrs de son autorité et de sa puissance!

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif et du Tribunat, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n°. 1131 (Frimaire an 10).

942